

## Cession d'une parcelle sise rue La Fayette au profit de la SCI La Combe

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** M. DEMONET Fabien, gérant de la SCI La Combe, demeurant 2 C, rue des Planchottes 25870 VALLEROY, a saisi la commune en vue de l'acquisition d'une parcelle communale sise rue La Fayette et cadastrée section EM n° 558.

Cette parcelle est riveraine des locaux appartenant à la SCI La Combe qu'elle loue à trois sociétés d'ambulances (Ambulances Démonet, Ambulances Abeilles, Ambulances Besançon Assistance).

Le projet de M. DEMONET est d'agrandir la zone de stationnement nécessaire au fonctionnement de ces sociétés.

Le délaissé à céder, d'une surface de 694 m<sup>2</sup>, est classé en zone Z1 de la ZAC de Planoise. Compte tenu de sa configuration (en arc de cercle à l'angle des rues Jules Gauthier et La Fayette) et de la présence d'une galerie technique (eau-assainissement), il ne présente pas de réel potentiel constructible.

La collectivité n'a quant à elle aucun intérêt à conserver ce bien qui constitue par ailleurs une charge d'entretien.

France Domaine a évalué sa valeur vénale à 15 €/m<sup>2</sup>.

Un accord est intervenu avec la SCI La Combe sur les modalités de la transaction, à savoir :

- acquisition de la parcelle au prix de 10 410 € (15 €/m<sup>2</sup>)
- prise en charge des frais inhérents à la transaction par l'acquéreur.

La recette sera inscrite au chapitre 024.01.024.501.30100.

Cette parcelle est inscrite à l'inventaire comptable sous le numéro RUE-874.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette cession aux conditions ci-dessus énumérées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.*